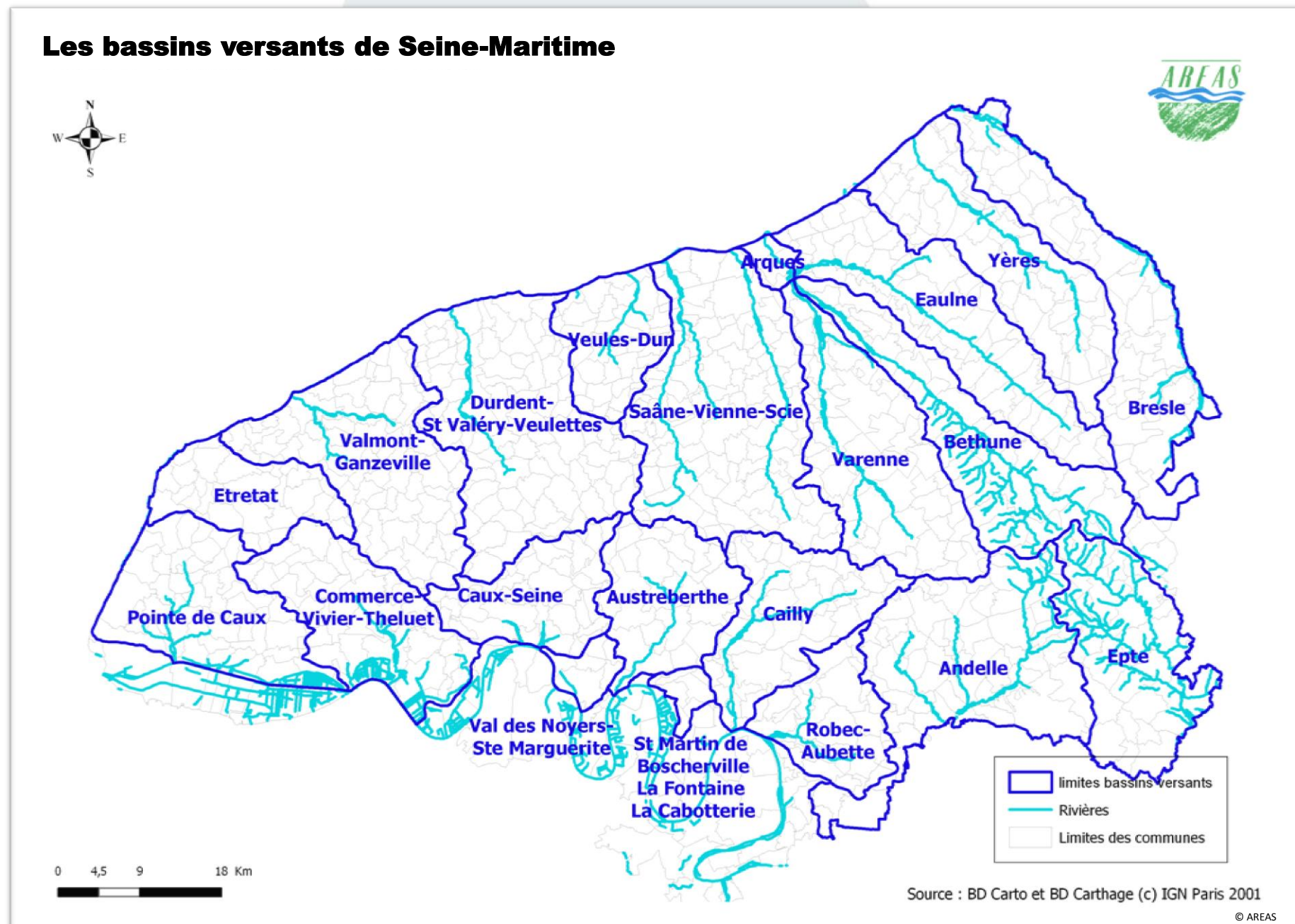


Bassin versant (BV) et Bassin d'alimentation de captage (BAC)

Le **bassin versant** est un territoire dont l'ensemble des eaux convergent vers un même point de sortie appelé l'exutoire.



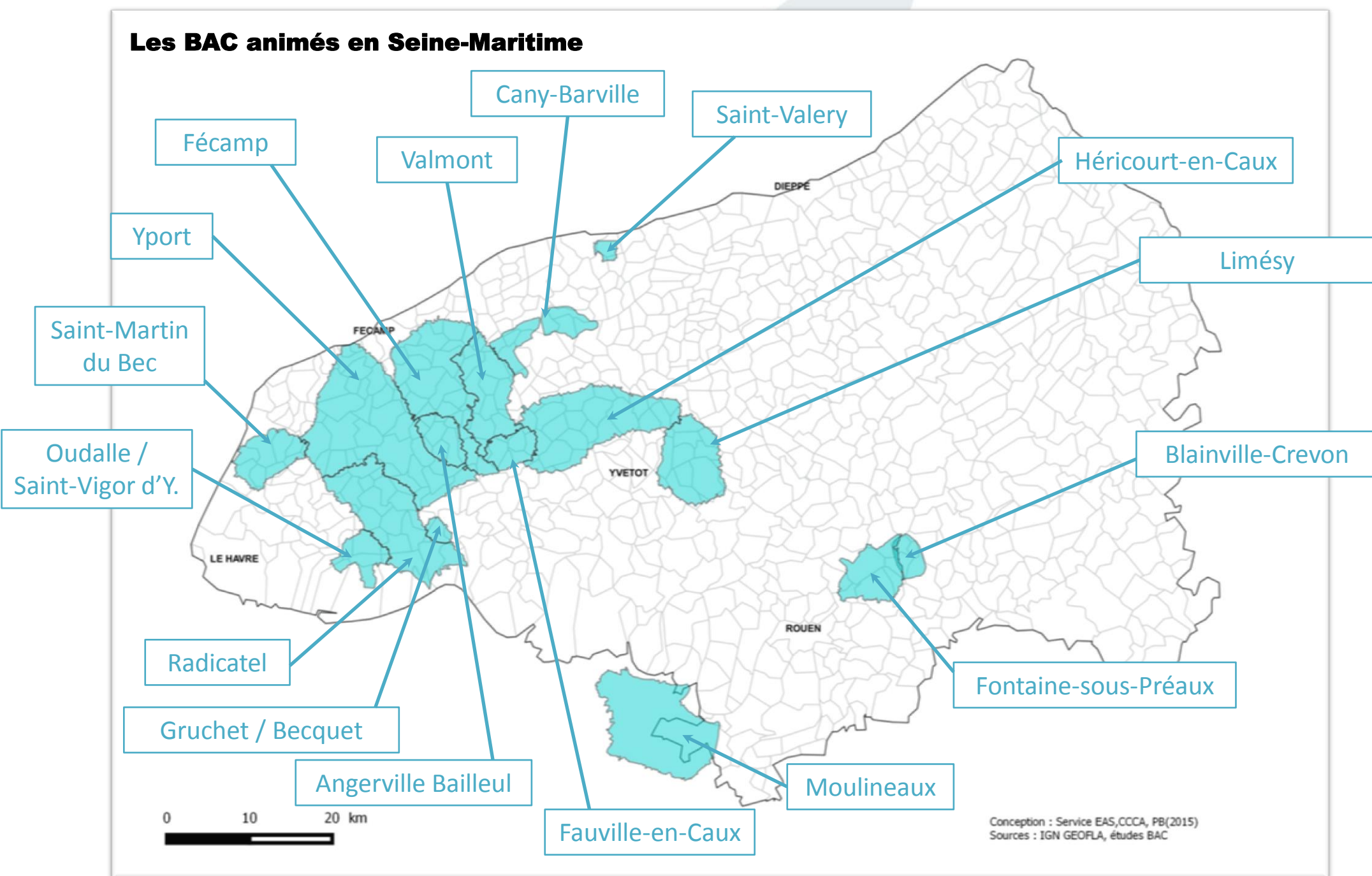
Les **limites du bassin versant** sont constituées par les lignes de crêtes ou lignes de partage des eaux.



Bassin versant (BV) et Bassin d'alimentation de captage (BAC)

Le **bassin d'alimentation de captage** se définit comme la surface sur laquelle les eaux qui s'infiltrent ou ruissellent, alimentent le captage.

Des études hydrogéologiques permettent de définir les limites du BAC. Par la suite, l'Etat transpose le BAC aux parcelles agricoles pour définir la **zone de protection de l'aire d'alimentation de captages** (ZPAAC).



En Seine-Maritime, 20 captages sont classés prioritaires au titre de la Conférence Environnement 2013. Certains étaient prioritaires depuis le Grenelle en 2009.

Ces captages sont classés prioritaires pour lesquels des actions doivent être engagées vis-à-vis des problématiques « nitrates » et/ou « pesticides » .

Un bassin versant (BV) et un bassin d'alimentation de captage (BAC),
quelles limites ?

- Pour le BV, ce sont les lignes de partage des eaux superficielles.
- Pour le BAC, les limites sont souterraines.

Un BV et un BAC peuvent donc se superposer.